



Résiliation contrat assurance auto : refus de l'assureur

Par **zeldanat28**, le **14/12/2011** à **17:10**

Bonjour,

J'ai conclu en date du 31/10/2009 avec une date d'échéance principale le 31 décembre de chaque année, un contrat d'assurance auto.

L'assurance ne m'a jamais envoyé avant la date d'échéance, de courrier m'indiquant que le contrat arrivait bientôt à échéance et que j'avais x temps pour résilier ce contrat.

Compte-tenu des tarifs qui ne sont vraiment plus intéressants, je souhaite résilier sur la base du non respect de l'article L113-15-1, avant le 31/12/2011.

J'ai donc appelé l'assurance qui m'a indiqué qu'elle ne connaissait pas cette disposition et qu'il était trop tard pour cette année que je puisse résilier le contrat..

Après mon insistance (j'ai fait comme si j'étais un peu bête) l'assureur m'a parler vaguement d'un papier vert que je vais bientôt recevoir et après quoi je pourrai résilier à tout moment ??

Bref c'était foireux.

Je n'ai pas plus insisté mais j'ai bien l'intention d'envoyer une lettre de résiliation sur le fondement de l'article cité plus haut.

Est-ce que je cours le risque qu'il refuse la résiliation ?

Dans ce cas, est-ce que je pourrais faire opposition au prélèvement ?

Par **chaber**, le **14/12/2011** à **19:07**

bonjour

je vous ai déjà répondu

Par **aie mac**, le **14/12/2011** à **20:54**

moi aussi
;)

(bonjour chaber ;))